

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 mars 2023

Date de publication : 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jean-André GUILLERMIN.

Objet : 2023/2403/019 – Affectation du résultat 2022.

M. Robert LUQUET, constate que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de 1 153 644.87 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 180 996.40 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 972 648.47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 1 153 644.87 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 91 362.89 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	+ 382 915.10 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 153 644.87 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 153 644.87 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, décide d'affecter le résultat comme suit :

1 153 644.87 € reportés en fonctionnement au R 002 (*recette fonctionnement*).

91 362.89 € reportés en investissement au R 001 (*recette investissement*).

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le 28 mars 2023,

Le Maire, Robert LUQUET

